



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 118325

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le rapport annuel de la Cour des comptes sur la sécurité sociale. En effet, la Cour préconise une meilleure valorisation des compétences des sages-femmes. Elle propose ainsi de renforcer leur rôle auprès des futurs jeunes parents. Selon la Cour, elles ont un champ de compétences bien plus large que dans les autres pays d'Europe : elles assurent aussi le suivi médical dès le début de la grossesse, accompagnent, informent et soutiennent les futures et jeunes mamans, sont présentes pour les consultations postnatales, et apportent leur conseils sur l'allaitement et les soins du nouveau-né. C'est pourquoi il souhaitait connaître la position du Gouvernement sur les propositions de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118325

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10014

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)